

# République Française

## Département de l'Yonne

### COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 30 septembre 2020 à 19 heures  
Convocation du 25 septembre 2020

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Franck LAROCHE, Marjorie MOLUSSON, Adjoints  
Louis ALEKSANDROSKI, Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT,  
Maxime DAL DEGAN, Nathalie OUDIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Sylvain JACQUINOT (pouvoir à Nathalie OUDIN), Firmin MAURICE

Secrétaire de séance : Maxime DAL DEGAN

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour

1. Situation de la boulangerie,
2. Demande de subvention DETR – Acquisition du bâtiment de la boulangerie,
3. Demande de subvention DETR – Travaux de réfection de la couverture de la boulangerie,
4. Contrat de Mme Angéline Livet (animatrice),
5. Budget Principal 2020 – Décision modificative n° 2,
6. Consultation des communes pour l'aménagement de la forêt domaniale de Préhy,
7. COVID 19 – Quid des manifestations de fin d'année,
8. Questions diverses.

**SITUATION DE LA BOULANGERIE** : Des annonces ont été passées sur différents supports (journaux, sites internet) et plusieurs candidatures ont été reçues. Un candidat est a priori intéressé. Dans l'hypothèse où cette candidature se confirmerait une convention de mise à disposition des locaux et du matériel sera rédigée. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **autorise** le maire à signer la convention.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ACQUISITION DU BATIMENT DE LA BOULANGERIE (délibération n° 34/2020)** : Monsieur le Maire rappelle au conseil les termes de la délibération n° 26/2020 en date du 23 mai 2020. Monsieur le Maire fait part que cette acquisition peut être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il y a lieu de se prononcer sur ce projet et d'arrêter le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition HT 60 000 €	DETR 50%	30 000 €
	Emprunt	30 000 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité **valide** le plan de financement établi ci-dessus, **mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR – REFECTION DE LA TOITURE DE LA BOULANGERIE (délibération n° 35/2020)** : Monsieur le Maire fait part au conseil que la toiture du bâtiment de la boulangerie est en mauvais état. Des réparations ont été effectuées il y a quelques années, mais il faut envisager une réfection complète. Le conseil municipal prend connaissance d'un devis, et Monsieur le Maire fait part que ces travaux peuvent être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il y a lieu de se prononcer sur ce projet et d'arrêter le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT 30 000 €	DETR 50%	15 000 €
	Fonds propres	15 000 €
	Emprunt	0 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité **adopte** les travaux de réfection de la toiture de la boulangerie, **valide** le plan de financement établi ci-dessus, **mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR.

**CONTRAT DE MADAME ANGELINA LIVET ANIMATRICE (délibération n°36/2020)** : Monsieur le Maire fait part au conseil que l'unique classe est maintenue pour la scolarité 2020 – 2021. Les services de la restauration et l'accueil périscolaire rouvriront donc en septembre 2020. Afin d'assurer la surveillance des enfants, Monsieur le Maire a reproposé le poste à Madame Angéline Livet qui a accepté. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec Madame Angéline Livet.

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2 (délibération n° 37/2020)** : Monsieur le Maire fait part au conseil que pour verser au Syndicat des Eaux du Tonnerrois les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Service des Eaux (transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019) il convient de prendre une décision modificative pour des virements de crédit. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** les virements de crédit suivants

Virement de crédit				
Article	Dép. / Rec.	Fonct. / Invest.	Désignation	Somme
022	Dépenses	Fonctionnement	Dépenses imprévues	-1 €
678	Dépenses	Fonctionnement	Autres charges exceptionnelles	+ 1 €
2128	Dépenses	Investissement	Autres agencements et aménagements de terrains	- 8 699 €
1068	Dépenses	Investissement	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 8 699 €

**CONSULTATION DES COMMUNES POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE PREHY (délibération n° 38/2020)** : Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de l'Office National des Forêts qui gère la forêt domaniale de Préhy dont une partie est située sur le finage de la commune de Chichée. Un nouveau programme d'aménagement est établi pour la période 2020 – 2039. La note jointe au courrier de l'ONF présente le contexte, les enjeux de la forêt, le bilan de l'aménagement précédent, les principaux objectifs de l'aménagement forestier et le programme d'action pour atteindre les objectifs. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés **émet** un avis favorable à l'aménagement établi par l'ONF sans commentaire et sans réserve.

**COVID 19 – QUID DES MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE** : Le conseil prend connaissance d'un tableau qui récapitule les achats effectués pour la protection de la population et du personnel communal (masques, visières, gel hydroalcoolique, produits désinfectants, etc.). Le montant des dépenses s'élève à 8 600€ environ.

Monsieur le Maire soumet au conseil le devenir des manifestations organisées en fin d'année. Après délibération et à l'unanimité des membres présents il est décidé qu'il n'y aura qu'un dépôt de gerbe pour la cérémonie du 11 novembre, que le repas des Séniors n'aura pas lieu mais que des colis pourraient être distribués, les vœux du Maire sont annulés et l'inauguration du pont reportée (en concertation avec le Conseil Départemental).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ La collecte en porte à porte des emballages ménagers et papiers recyclables (sauf le verre) débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les containers individuels et les sacs jaunes seront livrés courant novembre et ensuite distribués aux administrés.
- ✓ Les délais des travaux de réhabilitation du pont sont tenus. La fin des travaux est toujours fixée au 30 octobre 2020.
- ✓ Concernant la construction d'une unité de méthanisation route de Vaucharme, le dossier a été déposé en mairie et sera envoyé à la Direction Départemental des Territoires.
- ✓ Après consultation et accord des membres du conseil présents, les réunions du conseil municipal se tiendront dorénavant le vendredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.